



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 17930

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur une note d'analyse récente du Centre d'analyse stratégique (CAS) intitulée « Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative » (Note d'analyse Questions sociales n° 313, janvier 2013). Dans cette note, le CAS propose, afin de favoriser une meilleure adhésion des élèves à leur scolarité, de développer les pratiques évaluatives encourageantes (contrôle type distribué en amont, possibilité de repasser l'examen, etc.) pour que les notations reflètent mieux les efforts accomplis et soient moins anxiogènes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'analyse qu'il fait de la situation et les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale est très sensible à la question du bien-être des élèves à l'école. La note d'analyse du Centre d'analyse stratégique rappelle ainsi, que, même si neuf jeunes sur dix se sentent bien à l'école, il existe des différences marquées en fonction de l'âge et du sexe de chaque enfant : plus ils grandissent, plus leur image de l'école se dégrade ; les garçons apprécient moins l'école que les filles. Les pratiques d'évaluation occupent un rôle central dans l'image de l'école que les enfants et leurs familles partagent. Aujourd'hui, l'évaluation reste trop souvent une évaluation négative qui, plutôt que de souligner les acquis et les progrès des élèves, met en avant leurs difficultés et leurs échecs. Ces formes d'évaluation nourrissent en partie le mal-être et le manque de confiance des élèves français que les évaluations PIRLS réalisées en 2011 soulignaient (les élèves français ont le plus fort taux d'absence de réponse parmi les pays européens). Le rapport annexé à la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République témoigne de la volonté du gouvernement de réformer ces pratiques : « Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. ». De manière plus précise, à l'école et au collège, le livret personnel de compétences sera réformé. Un nouvel outil, simplifié, devra permettre une évaluation positive des travaux des élèves, mettant en évidence leur réussite et leur progrès. Il devra articuler notation chiffrée de la performance et évaluation des compétences de manière à présenter aux élèves et à leurs parents la vision la plus juste et la plus constructive des résultats des enfants. Ces nouvelles manières de penser l'évaluation font bien sûr également partie des enseignements délivrés par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui forment depuis la rentrée scolaire 2013 les enseignants de l'école maternelle à l'université. Il s'agit ainsi de permettre aux enseignants d'offrir aux enfants un cadre d'évaluation apaisé et bienveillant, propice à leur bien-être et à leur réussite.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17930

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1465

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 197